

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

### ABONNEMENT.

SAUMUR.  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 9  
Poste :  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 19  
Trois mois . . . . . 10

### On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 26 MAI

## Chronique générale.

La Chambre a voté d'urgence, à l'unanimité moins 3 voix, le crédit de 20,000 fr. pour les funérailles de Victor Hugo.

A la suite de ce vote, le ministre des affaires étrangères est alors monté à la tribune pour donner lecture d'un télégramme adressé par notre ambassadeur à Rome, relatant les témoignages de sympathie manifestés par la Chambre des députés et par le gouvernement italien s'associant au deuil de la France. C'est par une triple salve d'applaudissements et de bravos que la Chambre a acclamé les paroles de remerciements à l'adresse de l'Italie.

La séance allait être levée en signe de deuil; on le réclamait de tous côtés, lorsque s'est produit un incident déplorable. L'extrême gauche, sur la proposition d'un de ses membres, M. Anatole de la Forge, a demandé l'urgence en faveur d'une proposition tendant à désaffecter le Panthéon pour y faire déposer les restes de Victor Hugo.

Cette proposition a soulevé de vives et légitimes protestations. Le gouvernement, invité à se prononcer, n'a pas eu le courage de faire enterrer cette proposition qui enlevait tout caractère national aux obsèques pour les transformer en manifestation anticatholique.

Il était bruit cependant d'une violente altercation, dans les couloirs, entre M. Alain-Targé et quelques sectaires de l'extrême gauche. L'urgence a été votée. Toutefois le ministre de l'intérieur a repoussé la demande de discussion immédiate, en se disant autorisé à déclarer que le gouvernement devait auparavant prendre l'avis de la famille.

M. le comte de Mun, après une intervention fort habile de M. Jolibois, a protesté avec autant de tact que de fermeté, contre une proposition qui porterait une atteinte au sentiment religieux et qui empêcherait la

France catholique de s'associer aux obsèques nationales de notre grand poète. La discussion immédiate de la proposition de M. de la Forge a été repoussée et la proposition a été renvoyée aux bureaux qui nommeront, quand ils en auront le temps, une commission chargée de l'examiner.

La Bataille proteste en termes d'une extrême violence contre le choix de M. Maxime Du Camp chargé de porter la parole au nom de l'Académie française. Nous prévenons hautement et loyalement, dit M. Lissagaray, la famille et les amis de Victor Hugo que nous ne laisserons pas Maxime Du Camp parler sur cette tombe. Et s'il ose ouvrir la bouche, nous la fermerons vigoureusement.

Le Figaro insinue qu'on pourrait mettre la statue de Victor Hugo sur la place du Carrousel au lieu de celle de Gambetta. Il donne pour raison que sous aucun régime Victor Hugo ne serait déplacé, tandis que le monument de Gambetta a bien des chances d'être renversé un de ces jours, même par les républicains.

### LES DERNIÈRES VOLONTÉS DE VICTOR HUGO

Le Rappel publie la note suivante :

« Le jeudi 2 août 1883, Victor Hugo a remis à M. Vaqueris les lignes testamentaires qui suivent et qui constituent ses dernières volontés pour le lendemain de sa mort :

« Je donne cinquante mille francs aux pauvres. Je désire être porté au cimetière dans leur corbillard. Je refuse l'oraison de toutes les Eglises; je demande une prière à toutes les âmes. Je crois en Dieu. »  
VICTOR HUGO.

### LA VIE DU PORTE.

La vie de Victor Hugo était minutieusement réglée. Debout dès l'aube, il se tournait vers l'o-

rient et il priait, car il était resté profondément spiritualiste, et il croyait à l'efficacité de la prière, à l'intervention d'un esprit supérieur dans la direction des affaires terrestres.

Il s'installait ensuite dans son cabinet, s'asseyait sur une chaise de paille, devant une table de bois blanc et travaillait jusqu'à midi.

A midi, il déjeunait rapidement et sortait, c'est-à-dire qu'il allait travailler d'une autre façon.

La matinée pour lui constituait le travail immobile, l'après-midi le travail errant.

Il adorait les impériales d'omnibus, ces balcons roulants, comme il les appelait, d'où il pouvait étudier à loisir les aspects divers de la ville géante.

Il prétendait que le brochaha étourdissant de Paris lui produisait le même effet que la mer.

Rentré vers quatre heures, Victor Hugo, qui recevait parfois trois cents lettres par jour, répondait aux missives les plus urgentes et descendait à sept heures pour dîner.

Quelques amis étaient déjà réunis dans le salon rouge, et Georges et Jeanne couraient au-devant de leur grand-père dès qu'on l'entendait arriver.

C'est alors que, libre de soucis, Victor Hugo était l'homme de l'intimité, poli comme Louis XIV avec les femmes, accueillant, bienveillant envers les plus humbles, respectueux de l'opinion de chacun, convive de belle humeur et de bon appétit, présidant gaiement une table où nul n'était gêné.

Ce n'était pas un pontife, mais bien plutôt un aïeul, un témoin.

Il avait des habitudes très-régulières. On pouvait lire sur les murs de Hauteville-House cette inscription qu'il y avait placée lui-même :

Lever à six, dîner à dix, souper à six, coucher à dix, fait vivre l'homme dix fois dix.

Il travaillait toujours debout et le plus souvent toutes les fenêtres ouvertes, quelle que fût la température. Notre-Dame de Paris a été ainsi écrite par un hiver rigoureux, en plein air pour ainsi dire.

Il se plaisait à raconter que, pendant qu'il écrivait cette œuvre, il émerveillait souvent ses amis par la puissance de sa vue. Il montait avec eux au sommet des tours, au soleil couchant, et de là-haut il reconnaissait Charles Nodier et ses visiteurs au balcon de la bibliothèque de l'Arsenal.

Il est resté jusqu'à la fin de sa vie fidèle à la plume d'oie, et tout le monde connaît cette magistrale écriture avec ses barres énormes écrasées sur le papier.

Tous ses manuscrits ont été précieusement conservés; sauf celui de *Han d'Islande* qui est perdu et celui d'*Amy Robsart*, qu'il a lui-même détruit pour faire disparaître une œuvre de jeunesse qu'il ne jugeait plus digne de lui. Ils sont destinés à la Bibliothèque nationale.

On répétait souvent autour de Victor Hugo, et il laissait dire qu'il possédait un certain nombre d'œuvres inédites de sa jeunesse et de son âge mûr qui ne devaient voir le jour qu'après sa mort, à des dates qu'il aurait lui-mêmes fixées dans son testament.

Ainsi, si la lyre du poète est maintenant à tout jamais brisée, du moins il nous reste encore quelque chose à connaître de son génie.

Victor Hugo laisse une fortune qui est évaluée à cinq millions, et qui est déposée presque tout entière chez MM. de Rothschild.

## LES TROUBLES DU PÈRE-LACHAISE.

Comme les années précédentes, les communistes, les anarchistes et les différentes sectes socialistes et révolutionnaires de Paris avaient résolu de se rendre, dimanche, à la tombe des fédérés fusillés au Père-Lachaise.

Les différents groupes du parti avaient été informés par l'avis suivant, publié huit jours auparavant :

« Le comité général du monument des fédérés, réuni en assemblée générale plénière le 16 mai 1884, invite tous les citoyens qui viendront le 24 mai au Père-Lachaise

restant pour l'attendre, tantôt en courant devant Tudoc avec une incroyable légèreté.

Le pauvre cheval souffrait, hennissait et glissait à chaque pas, mais Georges le relevait avec vigueur, sans cesser de suivre des yeux le mystérieux inconnu, dont il croyait déjà reconnaître la démarche.

A l'extrémité de la rue, les deux adversaires se trouvèrent sur une colline qui domine la Loire, presque au niveau du château. C'est là que Georges espérait atteindre l'homme qu'il poursuivait.

Mais le comte avait prévu le danger. En un clin d'œil il sauta un petit mur et s'engagea dans un large sentier encaissé entre deux haies épaisses et impénétrables.

— Le cavalier ne me suivra pas jusqu'ici, pensa-t-il.

Et, pour manifester son triomphe, il lança dans la nuit un éclat de rire si vibrant et si étrange, qu'un frisson passa dans les veines de Georges d'Elvoy.

Mais celui-ci était brave et son amour-propre était piqué au vif. A tout prix il voulait éclaircir ses doutes :

— Allons, mon brave Tudoc, dit-il, en caressant son cheval, il faut sauter ce mur.

Tudoc, obéissant aux strictes de son maître, franchit l'obstacle et vint retomber à dix pas de

ce jeune homme montrait une étonnante fermeté de résolution.

Un autre motif, peut-être, divisait ces deux hommes: Georges d'Elvoy avait remarqué l'extrême distinction de Françoise Jacobs, et avait recherché plus d'une fois l'occasion de lui manifester le sentiment de mystérieuse sympathie qui l'attirait vers elle. Quand il allait à la campagne ou quand il revenait de la chasse, monté sur son élégant cheval Tudoc, il passait toujours par la porte du Marché-Noir. L'écho de ses fanfares éveillait mille pensées confuses dans l'esprit de la jeune fille, car Françoise avait, elle aussi, senti son cœur se tourner et s'ouvrir vers l'aimable gentilhomme des Ormes, comme la petite fleur des prés se tourne d'elle-même et s'ouvre aux rayons du soleil. Mais la distance sociale qui les séparait formait un tel abîme entre eux que ni l'un ni l'autre n'avaient jamais un seul instant songé à se rapprocher davantage. Toute espérance leur était fermée. C'était donc un regard, un mouvement inconscient du cœur, une commune élévation de deux âmes pures; ce n'était rien de plus.

— Ah! ma chère mère, disait un jour Georges à M<sup>me</sup> d'Elvoy, pourquoi faut-il que les convenances sociales établissent une barrière entre certaines natures qui paraîtraient si bien faites pour se rapprocher et pour s'aider.

Sa mère l'avait regardé avec un fin et tranquille

sourire, et l'ayant embrassé sur le front :

— Je devine bien ce que tu veux dire, mon ami, lui avait-elle répondu. Cette pensée t'honore, parce que je suis sûre de toi comme de moi-même. Ne t'y laisse pas aller, cependant, car elle mettrait vite ton bonheur en péril.

Depuis lors, Georges s'était tu. Il avait compris que son devoir d'honnête homme était de ne pas jeter le trouble dans le cœur d'une enfant du peuple. Mais il n'avait pu se défendre de quelques imprudences qui n'avaient pas échappé à l'œil pénétrant du comte d'Irun.

C'était une raison de plus pour que ce dernier cherchât à écarter Georges d'Elvoy de la demeure du pharmacien, à l'heure même où devaient s'exécuter ses ténébreux projets.

Lorsqu'il vit Georges mettre son cheval au galop, il guetta les quais et se jeta dans une petite ruelle, extrêmement étroite et mal pavée, qui allait en montant régagner les hauteurs.

Cette manœuvre habile enlevait au cavalier tous ses avantages. Tudoc ne pouvait plus aller qu'au pas, et risquait de se blesser; mais Georges, de plus en plus convaincu qu'il avait affaire à quelque voleur, le lança sans hésiter dans la ruelle, en ramassant vivement les rênes.

La poursuite continua. Le comte, assuré désormais de ne pas perdre son avance, semblait prendre plaisir à se moquer de son ennemi, tantôt en s'ar-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE DRAME

DU

# MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

II

LE COMTE D'IRUN

(Suite)

Georges d'Elvoy était un jeune homme âgé de vingt-sept ans, qui vivait avec sa mère au château des Ormes, près Saumur. Il avait fait ses études à Poitiers et à Paris et était aussitôt revenu pour aider sa mère, qu'il aimait tendrement, à administrer sa grande fortune. Les paysans de sa commune, qui appréciaient sa bonté et sa précoce sagesse, l'avaient aussitôt élu conseiller municipal, et lui demandaient souvent conseil pour leurs affaires personnelles et leurs procès. Georges avait été de ceux qui, soupçonnant que le comte d'Irun n'était qu'un aventurier dangereux, ne lui avaient pas rendu visite et lui avaient tenu rigueur. Sous une apparence délicate et même un peu efféminée,

honorer la mémoire des combattants de 1871 à apporter chacun, indépendamment des couronnes d'habitude, des fleurs, boutures, plantes d'une nature résistante, qu'ils planteront eux-mêmes sur le terrain concédé par le Conseil municipal de Paris et de façon à l'occuper complètement.

» Les citoyennes et les citoyens des départements sont invités à envoyer des représentants qui se joindront de la même manière à cette manifestation. »

A une heure et demie, les premiers manifestants arrivaient au cimetière du Père-Lachaise, où les postes de police avaient été doublés; une brigade centrale de gardiens de la paix occupait le cimetière ainsi qu'une compagnie et un escadron de gardes républicains à pied et à cheval. Seule, la grande porte était ouverte.

La consigne était des plus sévères; ne laisser entrer aucun drapeau, aucun emblème séditieux.

A une heure et demie le premier groupe de manifestants formé par la chambre syndicale des menuisiers se rendait au cimetière par la place de la Bastille, un drapeau rouge en tête. Aussitôt plusieurs gardiens de la paix dirigés par M. Siadou, officier de paix du XI<sup>e</sup> arrondissement, arrêterent le cortège, et prièrent les compagnons de vouloir bien rouler leur drapeau sous peine de le voir saisir.

Les menuisiers protestèrent qu'ils portaient une bannière et non un drapeau, mais, pour éviter tout conflit, ils obtempérèrent à l'injonction qui leur était faite.

A deux heures et demie, les manifestants qui s'étaient groupés à la porte principale du cimetière, se trouvant assez nombreux, se rendirent à l'emplacement de la tombe des fédérés situé, comme on sait, à l'angle sud du mur qui longe la rue de Bagnolet.

Les discours commencèrent aussitôt. M. Tortelier prit le premier la parole et fit tout naturellement l'éloge de la Commune et de ses défenseurs, dont il a retracé les dernières luttes.

Ce discours fut accueilli par des cris nourris de : « Vive l'anarchie ! Vive la Commune ! »

Le cocher Moore lui succéda, et selon son habitude, au grand amusement des curieux qui s'étaient, comme toujours, mêlés aux manifestants, a récité une pièce de vers de sa composition.

Il venait à peine de terminer qu'un nouveau groupe de manifestants arriva portant un drapeau rouge déployé. M. Cornat, officier de paix commandant la brigade centrale, se porta vivement à la rencontre de ce groupe, et l'invita brièvement à rouler son drapeau ainsi que l'avaient fait les autres manifestants.

Le porteur du drapeau refusa d'obéir à cette injonction, et injuria l'officier de paix qui, perdant patience, voulut se saisir du drapeau.

A peine y avait-il posé la main, qu'il se sentit saisi, frappé et housculé avec une telle force qu'il tomba sur le sol, il se re-

leva aussitôt, mais pour retomber de nouveau, le crâne fendu par une pierre que venait de lancer avec force un des manifestants.

Un agent se précipita au secours de son officier, mais il subit le même sort, et tous deux, maintenus à terre, se sentirent frapper et piétiner avec rage.

Une vingtaine de gardiens de la paix, voyant le danger que courait leur officier, se précipitèrent à son secours et engagèrent autour du blessé une lutte terrible pour le dégager.

Pendant ce temps, les groupes se grossissant sans cesse des autres manifestants, frappaient à coups de pierres les agents, les traitant de canailles, de voleurs, d'assassins; ceux-ci, entourés, débordés par le nombre, se sentant perdus, mirent le sabre au poing et essayèrent vainement de se dégager.

A ce moment, M. Augé, officier de paix du dix-neuvième arrondissement, voyant ce qui se passait, mit l'épée à la main, et, appelant ses hommes, il se disposait à se porter au secours de son collègue, lorsque M. Lallemand, commissaire de police aux délégations judiciaires, chargé du service d'ordre au cimetière, prévoyant qu'un massacre épouvantable allait infailliblement se produire, se jeta au-devant de M. Augé et l'adjura de retenir ses hommes, s'il voulait éviter une catastrophe.

— Assez de sang versé; c'est assez que trois des nôtres soient déjà tombés, lui dit-il; aidez-moi plutôt à calmer tout ce monde.

M. Auger, par déférence pour le commissaire de police, rappelle ses hommes; mais, une circonstance fatale empêcha M. Lallemand de mettre ses bonnes résolutions à exécution.

Des gardes républicains, voyant les agents aux prises avec les manifestants faiblir, coururent leur prêter main forte; l'un d'eux est saisi, jeté violemment sur le sol, tandis que son fusil arraché est aussitôt brisé par la foule en fureur.

Un autre garde, affolé par le sort de son camarade perd la tête, il croise la baïonnette et frappe en pleine poitrine un manifestant, un nommé Joachim, de Saint-Ouen, qui tombe en poussant un cri terrible.

Cette fois, le sang coule, les gardes républicains, les gardiens de la paix se précipitent au secours de leurs collègues, et une mêlée épouvantable s'engage à travers les tombes.

Gardes et agents frappent à tort et à travers et de toutes parts, la foule fuit épouvantée, s'écrasant dans les allées, contre les arbres, contre les tombes; les manifestants, tout en fuyant, criblent les agents de pierres et ripostent aux coups de sabres, aux coups de baïonnettes, par des coups de cannes plombées, par des coups de couteau, voire même par des coups de revolver.

Le sang rougit le sable et le tumulte est à son comble; les cris de rage des combattants, les cris des blessés, les vociférations, les injures, les mots: voleurs! assassins! se croisent au milieu des cliquetis des sabres.

M<sup>me</sup> d'Elvoy, fort inquiète de la longue absence de son fils, avait veillé toute la nuit, en l'attendant. Un domestique était même parti, sur son ordre, à la rencontre de Georges, et ce domestique n'était pas revenu. La pauvre mère, pensant que Georges avait été victime d'un accident de chasse, pria en silence et, n'étant pas maîtresse de son émotion, errait dans les allées et sur les pelouses du parc.

M<sup>me</sup> d'Elvoy et son fils restèrent longtemps dans les bras l'un de l'autre, puis ils rentrèrent tous deux dans un petit salon où pétillait un feu clair qui réjouit et calma subitement le jeune homme. Mais lorsque M<sup>me</sup> d'Elvoy aperçut le sang qui couvrait le visage et les mains de son fils, et ses vêtements en lambeaux, elle poussa un cri de terreur.

— Qu'as-tu, mon cher enfant? dit-elle. Es-tu blessé? d'où vient ce sang? où est ton cheval? Et, tout en parlant ainsi, elle portait ses mains à la tête et à la poitrine du fils unique qu'elle adorait et auquel elle avait voué ses forces et sa vie.

Georges sourit avec tendresse pour rassurer sa mère :

— Il n'y a rien de grave, ma chère maman, dit-il. Ne vous inquiétez pas ainsi. J'ai fait une mauvaise rencontre cette nuit, mais je ne suis pas blessé. C'est ce pauvre Tudoc...

— Ton beau cheval?

— Oui, mon pauvre cheval est mort. Un misé-

Un agent tombe la poitrine trouée par un coup de poignard; un autre a la moitié de la face écrasée par un pavé.

Enfin, il ne reste plus personne dans le cimetière: gardiens de la paix, gardes républicains sont maîtres du champ de bataille. Mais néanmoins, entraînés par l'ardeur de la lutte, il se jettent à la poursuite des fuyards sur le boulevard du Père-Lachaise.

En peu d'instants, les maisons du boulevard les plus voisines du cimetière se voient envahir. On y apporte les blessés auxquels on fait un pansement des plus sommaires, en attendant qu'on puisse les transporter dans les pharmacies les plus proches.

La maison L'excellent, située au coin du boulevard et de la rue du Repos, reçoit une douzaine de blessés et se voit envahie par un flot de fuyards qui se réfugient dans une salle au premier, s'y renferment et s'armant de queues de billard, de patères en fonte, qu'ils arrachent des murs, se préparent à résister aux agents si ceux-ci envahissent la maison.

Des fenêtres, ils les provoquent, les traitent de lâches, d'assassins; un instant ceux-ci hésitent à entrer, mais écoutant enfin la voix de la raison, se bornent à faire cerner la maison par la cavalerie.

De part et d'autre, l'excitation commence à tomber, et on éprouve un sentiment de stupeur profonde; on se demande comment on en a pu arriver là.

La nouvelle de cette échauffourée se répand vite dans ce quartier populeux et de Ménilmontant, du quartier de la Roquette, un flot pressé de curieux se précipite pour avoir des nouvelles.

Les racontars vont leur train dans les groupes; on commente les faits qui viennent de se passer et qui, grossis de bouche en bouche, prennent des proportions fantastiques: on parle de cinq morts, dont une femme et un enfant éventrés, de soixante blessés; d'autre part, on assure que les agents, sans provocation aucune, se sont jetés sur les manifestants.

Le cimetière a été complètement évacué; seuls, les gardiens de la paix et les gardes républicains y sont entrés; la porte principale est fermée, et personne ne peut plus entrer dans la vaste nécropole parisienne.

Dans les cafés voisins, les manifestants se comptent et discutent avec animation sur ce qui vient de se produire. Les projets les plus insensés sont mis en avant pour tirer vengeance de ce qu'ils appellent un guet-apens et ils vont jusqu'à proposer un appel aux armes.

Sur le boulevard, l'animation est toujours grande; et jusqu'à huit heures du soir, la foule reste massée sur les trottoirs, en face la grande porte du cimetière, attendant des événements qui ne se produisent pas.

A ce moment, la brigade centrale des gardiens de la paix, les gardes républicains à pied et à cheval regagnent leurs casernes.

On remarque beaucoup cent à cent cinquante individus, tout de noir habillés et coiffés de chapeaux hauts de forme, qui

marchent entre les gardiens de la paix et la garde républicaine; ce sont des agents du service de la sûreté de la brigade des journaux que la préfecture a envoyés pour la circonstance au cimetière.

Une nuée de gamins interpellent les agents et surtout les gardes républicains à cheval; ils crient: « A la chienlit! à la chienlit! » ne s'interrompant qu'à siffler.

Calmes et impassibles, agents et soldats passent aussitôt, tous les assistants poussant un formidable cri de: Vive la Commune! bas les assassins.

Le nombre exact des blessés dont la situation présente une certaine gravité, s'élevait à trente-sept, parmi lesquels deux seulement, Joachim, blessé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à la poitrine, et M. Cornat, officier de paix, qui a une grave fracture du crâne inspirent de sérieuses inquiétudes.

Le bruit de la mort de Joachim s'était répandu dimanche soir, mais renseignements pris à l'hôpital Tenon, où le blessé a été conduit, ce bruit ne reposait sur aucun fondement.

Parmi les autres blessés figurent les gardiens de la paix Lavaux, Authé, Monod, Morville et Andrias; MM. Chevalier, Tailleur et Odin.

Plus de quarante arrestations ont été opérées; vingt-quatre seulement ont été maintenues après interrogatoire.

Les prisonniers ont été conduits dans la soirée au Dépôt et ils ont été immédiatement pris à la disposition du parquet.

Ils seront jugés aujourd'hui par la chambre des flagrants délits.

Parmi ces derniers figure un rédacteur de l'*Ami du Peuple*, M. Violard, qui, armé d'un revolver, sera poursuivi pour avoir fait parti d'un groupe armé et de rébellion aux agents.

Il est à remarquer que la plupart des individus arrêtés étaient armés de revolvers et avaient des pierres dans leurs poches; les pierres qu'ils n'ont pu se procurer au cimetière.

Un vif émoi s'est produit à la préfecture de police lorsque le télégraphe a apporté la nouvelle de cette échauffourée.

M. Grignon, préfet de police, a pris connaissance des différents rapports de la brigade des agents sur les événements de la journée.

A onze heures, le préfet s'est rendu au ministère de l'intérieur où il a causé longuement avec M. Allain-Targé à ce sujet.

Il a été question aussi des mesures à prendre pour les obsèques de M. Cornat, l'ancien membre de la Commune, qui a lieu aujourd'hui à une heure.

Les anarchistes ont, en effet, décidé de rendre, armés, avec drapeaux en tête, les obsèques et de défendre ces derniers par leurs armes, si besoin est.

Nous croyons savoir aussi qu'une enquête sérieuse sur les faits qui ont amené l'échauffourée de ce jour sera faite dès aujourd'hui.

comte qui, effrayé, apercevant devant lui une porte à l'extrémité du sentier et voyant sa retraite coupée, cessa tout à coup de rire, se retourna, sortit brusquement un pistolet de sa poche et visa lentement le cheval de Georges :

— Misérable ! cria celui-ci. Je te reconnais ! Tu es le comte d'Irun !

Au même instant le coup partit, et la balle vint frapper juste au milieu du front le pauvre Tudoc, qui s'abattit lourdement.

Georges fut jeté de côté, sur la haie, et le comte, prompt comme l'éclair, disparut dans la nuit.

### III

#### LE PARQUET DE SAUMUR

Lorsque Georges d'Elvoy rentra aux Ormes, il était près de quatre heures du matin.

Longtemps le jeune homme, exaspéré par la perte de son cheval favori et par ses doutes sur le nom de l'audacieux inconnu, avait couru sur les collines autour du château, dans tous les sentiers et presque sur les routes qui conduisent aux communes voisines.

Il n'avait rien vu, rien entendu, et à la fin, épuisé de fatigue et d'émotion, couvert de boue, déchiré par les épines, il s'était décidé à reprendre le chemin de sa demeure.

Au moment où il atteignait le perron du château, une ombre se précipita vers lui. C'était sa mère.

— rable l'a tué, voulant peut-être me tuer moi-même.

— Où cela, mon enfant, raconte vite, je t'en supplie. Mais est-il bien sûr, au moins, que tu n'as aucune blessure ?

— Non, ma chère mère, je n'ai que des égratignures et des contusions sans importance, et la meilleure preuve c'est que je viens de courir près de deux heures pour retrouver l'assassin de mon cher Tudoc.

— Que Dieu soit béni ! dit alors la pauvre femme, en tombant à genoux et en joignant les mains. J'ai eu bien peur !

— Ma bonne mère, murmura Georges en attirant sa mère dans ses bras, en vérité vous m'effrayez trop.

— Non, mon enfant, non je ne t'aime pas trop. Que deviendrais-je si je te perdais ?

Et ces deux êtres, également émus, l'un par la tendresse maternelle et l'autre par l'amour filial, restèrent longtemps ainsi, au coin du feu, sans songer à reprendre la conversation interrompue.

A la fin, pourtant, M<sup>me</sup> d'Elvoy la releva et voulut avoir le récit détaillé de son fils.

Georges lui raconta alors tout ce qui s'était passé, son étrange rencontre avec l'inconnu masqué, sa poursuite imprudente, le coup de pistolet qui avait mis fin aux jours de Tudoc, et ce mystérieux ricanement qui avait rappelé au jeune homme la voix puissante du comte d'Irun.

A ce nom, M<sup>me</sup> d'Elvoy frissonna.

— Prends garde à cet homme, dit-elle. C'est un croix méchant et perfide, et tu l'as offensé gravement.

— Croyez-vous, ma mère, que je me sois tenu en portant sur lui mes soupçons ?

— Je n'en sais rien, mon fils. Il ne faut pas accuser à la légère, et pourtant je suis tenté de partager ton sentiment.

— Je suis sûr, ma chère mère, je suis sûr que c'est lui ! Ma conviction est absolue. J'ai reconnu sa taille, sa démarche, sa force physique, et tout sa voix.

— Mais que faisait-il à cette heure dans le parc de Saumur, et pourquoi aurait-il fui devant toi ?

— C'est ce que je me demande depuis longtemps, car il est certain que l'inconnu cherchait à m'atteindre du côté du château. Il aurait pu faire le coup plus vite et disparaître dans la rue, mais m'attendait tous les vingt pas...

— C'est un étrange mystère, murmura M<sup>me</sup> d'Elvoy. Mais il est temps, mon fils, d'aller changer tes vêtements, laver les mains et ton visage, et prendre quelques heures de repos.

— Et vous aussi, ma bonne mère, restez dans votre chambre. Ne restez pas ici, et rentrez dans votre chambre. Demain, ou plutôt dans quelques heures quand le jour sera tout à fait venu, nous saurons tout.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARCEL

Encore un incident à noter : Un certain nombre de manifestants sortant de la salle Graffard, en remontant vers Ménilmontant; ayant rencontré un prêtre, l'ont grossièrement insulté. Un agent étant survenu pour le protéger a été saisi par ces individus, terrassé et frappé à coups de talons de souliers. A l'approche des camarades de la victime, les agresseurs ont pris la fuite et n'ont pu être arrêtés.

A cinq heures a eu lieu, dans les bureaux du Radical, une réunion des anciens membres de la Commune.

La réunion a décidé de publier l'appel suivant qui s'établait, hier, dans les feuilles électorales :

« Les anciens collègues et compagnons d'armes de Cournet et d'Amouroux, présents au Radical, font un chaleureux appel aux combattants de 1871, aux défenseurs de la Révolution, à tous ceux qui sont restés et restent fidèles à la cause prolétarienne et socialiste, et les invitent à se rendre aujourd'hui lundi, aux obsèques du citoyen Cournet et demain mardi, à celles du citoyen Amouroux. »

La réunion a chargé le citoyen Vaillant de parler, au nom de la Commune, aux obsèques du citoyen Cournet, et le citoyen Eudes à celles du citoyen Amouroux.

Le Temps dit que le nombre d'agents et de gardes municipaux blessés dans la journée de dimanche s'élève à dix-neuf.

D'après le Cri du Peuple, trois citoyens ont été tués raide. Plusieurs autres sont dans un état désespéré.

La Bataille dit tenir de source certaine que les pros crits de 1871 ont la volonté de se joindre au cortège de Victor Hugo avec un drapeau rouge portant cette inscription : « A celui qui a défendu les pros crits de la Commune. » Nous verrons bien, ajoute la Bataille, si l'on égorgera aussi les citoyens et les groupes qui arboreront ce drapeau au moment de la cérémonie qu'ils jugeront convenable.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 mai. La séance d'aujourd'hui démontre une fois de plus la nécessité de ne pas ouvrir la Bourse les jours de chômage consacrés par les habitudes intéressées. Les rentes françaises ne devraient pas, par dignité, pouvoir se négocier dans un désert. Puisque Londres, Berlin, etc., chôment, Paris a tort de s'abstenir : le 3 0/0 est à 80.15, l'amortissable à 81.90, le 4 1/2 à 108.90. L'action du Crédit Foncier de France est à 1.345 nominale. La vérité est qu'il n'y a ni vendeurs ni acheteurs. La Société Générale conserve son cours ancien. La Banque d'Escompte est à 455 en hausse. L'obligation Est-Algérien se tient à son ancien cours. Il en est de même du Rio-Tinto qui est ferme sans affaires. Les Chemins Méridionaux ne s'éloignent pas du cours de 700.

### RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BELDENT (Jean-Baptiste-Eugène), ancien notaire à Varennes-sous-Montoreau, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

**A LOUER**  
Remise, Cave et Grenier  
S'adresser à M<sup>lle</sup> LECHAT, ou à M<sup>e</sup> BAC, notaire. (457)

**A VENDRE**  
Un joli PHAETON dernier modèle, presque neuf et très-léger. Conditions très-avantageuses.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
DE SUITE  
**MAISON**  
Située rue de la Maremaillette, 12.  
S'adresser, pour visiter et renseignements, chez M. FABRE, même rue, en face. (412)

Quant à la Rente Italienne 5 0/0, elle reste au dessus de 95. Demain elle prendra sa revanche.

Foncière Lyonnaise. — Nous rougirions de triompher du mal d'autrui, mais nous avons prévu depuis longtemps la décadence de cette société. Le rapport sur l'exercice 1884 dévoile une situation déplorable. Pas de dividende à distribuer et l'appel de fonds sur les actions inévitable.

Le dernier inventaire atteste que sur les cinquante millions de son capital il reste en caisse trente-deux mille francs; or une seule des échéances de 1885 atteint le chiffre 2,012,666 fr. Beaucoup d'actionnaires émus de cette situation se sont vu refuser leur carte d'admission à l'assemblée sous prétexte du dépôt tardif de leurs titres. Nous regrettons d'autant plus cette nouvelle « désillusion » financière qu'elle atteint directement le Crédit Lyonnais. C'est à elle qu'est due la dépréciation des titres du Crédit Lyonnais (530) dépréciation qui ne peut que s'augmenter étant donné que le Crédit Lyonnais possède 63,700 titres de la Foncière et cette dernière ne donnant plus aucun dividende, c'est une perte sèche d'un revenu de plus d'un million par an que subit le Crédit Lyonnais. Nos Chemins français sont sans changement.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Dimanche, vers 4 heures de l'après-midi, deux ouvriers de chez M. Salmon, fabricant d'articles de caves, étaient en partie de plaisir à Saint-Florent, quand, après de trop copieuses libations, il leur prit fantaisie d'aller prendre un bain dans le Thouet, en ce moment très-profond. A peine s'étaient-ils mis à l'eau que l'un d'eux, le nommé Ferdinand Debenne, ferblantier, âgé de 45 ans, né à Montargis (Loiret), disparut sous les yeux de son camarade, sans que celui-ci ait eu le temps de lui porter secours.

Ce n'est que deux heures après, à la suite d'incessantes recherches, que le cadavre de l'imprudent baigneur fut ramené sur le bord.

Le docteur Perreau, appelé aussitôt, constata que la mort de Debenne était bien accidentelle.

### LE POURVOI DE COURTIN.

Courtin s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour d'assises qui l'a condamné à la peine de mort.

Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Douzième séance du 24 mai 1885.

Cible A. — Fusil Gras, à 200 mètres.

Tireurs.....	24
Balles tirées.....	426
Balles mises.....	85
Nombre de points.....	477
Résultat :	67.46 p. 0/0.

4<sup>e</sup> prix, une médaille bronze, avec diplôme : M. Carreau, maréchal-des-logis de réserve au 20<sup>e</sup> d'artillerie.  
2<sup>e</sup> prix, une épingle-insigne en vermeil : M. Girard, G., soldat de réserve au 66<sup>e</sup> de ligne.

3<sup>e</sup> prix, une médaille bronze, Ligue des Patriotes : M. de Guibert, lieutenant à la 5<sup>e</sup> compagnie de remonte.

Cible B. — Revolver 4873, à 30 mètres.

Tireurs.....	49
Balles tirées.....	444
Balles mises.....	58
Nombre de points.....	85
Résultat :	50.87 p. 0/0.

4<sup>e</sup> prix, une médaille bronze, avec diplôme : M. de Guibert, lieutenant à la 5<sup>e</sup> compagnie de remonte.

2<sup>e</sup> prix, une épingle-insigne en vermeil : M. Pelou, sous-lieutenant au 9<sup>e</sup> territorial du génie.

Treizième séance, le dimanche 31 mai 1885, à 2 heures du soir, au Stand des Récollets, Inscriptions closes à 2 h. 1/2.

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

M. Savoureux, sous-préfet de Cholet, est nommé à Meaux.

M. Simon, sous-préfet de Bernay, est nommé à Cholet.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest vient d'inaugurer les lignes de Saint-Mars-la-Jaille à Nantes, et de Châteaubriant à Saint-Nazaire, et d'ouvrir ainsi deux nouveaux débouchés au trafic des régions de l'Ouest sur Paris et vice-versa.

Néanmoins, les relations directes de Saint-Nazaire et de Nantes avec Paris n'empruntent pas les nouvelles lignes; elles continuent à être assurées par la voie d'Angers, mais dans des conditions exceptionnelles de rapidité et de sécurité auxquelles ne se seraient pas prêtées les nouvelles lignes, avec leur profil accidenté et leur voie unique.

Une entente récemment intervenue entre les deux Compagnies d'Orléans et de l'Ouest permet, tout en maintenant les relations de Nantes et de Saint-Nazaire avec Paris, par le centre important d'Angers, de donner au public des facilités considérables qu'il ne manquera certainement pas d'apprécier.

C'est ainsi que le train express n° 3, partant de Paris-Montparnasse à 7 h. 30 du matin, arrive à Nantes deux heures plus tôt, et dessert, en outre, Saint-Nazaire, où il arrive à 6 h. 6.

Le train express n° 5, partant de Paris Saint-Lazare à 10 h. 25 du matin, arrive à Saint-Nazaire à 4 h. 22 plus tôt.

Le train direct n° 21 part de Paris Saint-Lazare une heure plus tard et arrive à Nantes et à Saint-Nazaire comme précédemment.

Dans l'autre sens, le train n° 8 part de Saint-Nazaire une demi-heure plus tard et arrive à Saint-Lazare à 4 h. 24 du soir.

Le train 48 est express sur tout son parcours. Partant de Saint-Nazaire à 4 h. 5 du soir, au lieu de 9 h. 20 du matin, et de Nantes, à 3 h. 10 au lieu de midi 15, il arrive à Paris-Montparnasse à 11 h. 35 du soir.

Le train direct n° 26, arrivant à Saint-Lazare à 3 h. 40 du matin, est maintenu.

Voilà, pour la région de l'Ouest, de notables avantages et il n'est que juste d'en reporter le mérite aux deux Compagnies qui se sont entendues pour les réaliser.

### LES INSTITUTEURS.

M. Sarcey revient de pérorer en province; il a vu beaucoup d'instituteurs. Et voici ce qu'il écrit :

« Il faut bien que je le dise à M. Buisson, au risque de lui plonger encore une fois le poignard dans le cœur. Tous m'ont donné les plus tristes renseignements sur l'état d'esprit où se trouvent nos instituteurs. « Nous sommes à peu près sûrs de les avoir » contre nous aux élections prochaines », et tous — écoutez-bien bien cela, ami Buisson — « tous, sans exception, attribuent en grande partie le mécontentement de la » corporation à cette inutile et fatale loi » qui a imposé la gratuité de l'enseignement primaire. »

M. Buisson est directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique. Il en apprend tous les jours de belles dans ce genre sur la loi Ferry dont il a été un des promoteurs les plus ardents.

La plus agréable, la plus limpide, la seule Eau minérale gazeuse et ferrugineuse — qui mélangée au vin ne le noircit pas — souveraine pour rétablir les fonctions de l'estomac, c'est l'Eau de Saint-Galmier (Loire); elle est mise à la portée de tous par son prix modique; l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, vend la Source Noël 25 c. la bouteille, la Source Badoit 30 c. — Livraison franco à domicile.

### Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 26 mai

Représentation de M. TALBOT, de la Comédie-Française.

Le Bourgeois gentilhomme, de Molière, et le Duel ou Le Philosophe sans le savoir, de Sedaine.

A la PHARMACIE NORMANDINE, rue Saint-Jean, on vend les Eaux gazeuses de Saint-Galmier, la Source Noël, 25 cent. la bouteille; par 50 bouteilles, 24 cent.; la Source Badoit, 30 cent.; par 50 bouteilles, 29 cent.

On trouve également toutes les Eaux ferrugineuses dont la Reine du Fer est le type et qui ne coûte que 0,75, ainsi que toutes les autres Eaux qui sont vendues dans les mêmes conditions.

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

### A LOUER

PRÉSENTMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf

Avec beau Jardin, cour et écurie

Située rue des Boires, n° 25.

S'adresser au bureau du journal.

### CIDRES DE BRETAGNE

Par barrique et petit fût

GIRARD - EMERY

TONNELIER

Rue de la Croix-Verte, 29.

### GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE

DE TOUTES LES

Affections de la Peau

DARTRES, ECZEMAS,

Psoriasis, Acné, etc.;

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables

par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange

rien du travail; il est à

la portée des petites bourses,

et, dès le deuxième jour, il pro-

duit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, mé-

decin spécialiste,

11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES

par Correspondance

### A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-

Pierre, n° 8, et de la rue de la

Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Or-

léans, 25, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire

### A VENDRE

CHEVAL bai cerise, se mon-

tant bien, demi-sang, 3 ans. Prix

modéré.

S'adresser à M<sup>e</sup> GUYARD, notaire

aux Rosiers-sur-Loire. (451)

### A GÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

ATELIER DE FORGE

ET D'OUTILLAGE

DE M. CHARLES AUGER,

Rue du Petit-Mail, Saumur.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve AUGER.

### A LOUER

DEUX PIÈCES

Servant de Magasins,

Rue du Portail-Louis, 23-25.

REMISES ET ÉCURIE

Rue du Petit-Versailles.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue

d'Orléans. (459)

91, Rue de Rivoli  
et 9, Boulevard de la Madeleine  
PARIS  
Produit  
de 2<sup>e</sup> Qualité  
**CHOCOLAT MASSON**  
Avis  
Demander toujours les  
tablettes de 12 tasses par 500 Grammes,  
toute autre division ne donnant pas la quantité  
suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

**AUX ASTHMATIQUES** Toux, Oppression, Bronchite,  
Catarrhe, Asthme.  
Le Traitement Aubré est le seul qui guérisse radicalement à tout âge, même des vieillards  
de 90 ans; il n'exige pas de régime, ni déplacement, n'offre aucun danger, est moins cher que  
petits remèdes. Depuis 24 ans, il est proclamé sans rival par célébrités médicales. Milliers de  
cures prouvées, renseignements gratuits. — Ecrire: Maison GUILLEMAIN-AUBRE,  
de la Forté-Vidame, à BEUILLY-PARIS, Avenue du Route, 101.

Etudes de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28,  
et de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

# A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En la mairie de la ville de Vihiers, et par le ministère de  
M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet,

1<sup>o</sup> LA

## FERME DE LA GRANDE-BROSSE

Consistant en :

**BATIMENTS, TERRES, PRÉS, VIGNES**

Située commune de Montilliers,

D'une contenance totale de 44 hectares ;

2<sup>o</sup>

## La Borderie de la Stationnerie

Consistant en :

**BATIMENTS, TERRES, PRÉS ET VIGNES**

Située communes d'Aubigné-Briand et de Montilliers,

D'une contenance totale de 40 hectares ;

3<sup>o</sup> ET UNE

## Maison d'habitation

**AVEC VIGNE et JARDIN**

Située à Saint-Lambert-du-Lattay.

L'ADJUDICATION aura lieu le **dimanche 21 juin**  
1885, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il  
appartiendra, qu'en exécution d'un  
jugement rendu sur requête par le  
Tribunal civil de Saumur, le vingt-  
trois avril mil huit cent quatre-vingt-  
cinq, enregistré, qui a homologué  
une délibération du conseil de fa-  
mille des mineurs Matignon, ci-après  
nommés, tenue sous la présidence de  
M. le juge de paix du canton de  
Vihiers, le neuf avril même mois ;  
Et aux requêtes, poursuites et dili-  
gences de :

1<sup>o</sup> M. Gustave-Joseph Matignon,  
mineur émancipé, apprenti torpille-  
leur, résidant actuellement à Boyard-  
ville, commune de Saint-Georges  
(Ile d'Oleron), et domicilié à Ver-  
nantes (Maine-et-Loire) ;

2<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Marie-Louise Matignon,  
mineure émancipée, demeurant et  
domiciliée à Verantes (Maine-et-  
Loire) ;

3<sup>o</sup> Et M. Edouard-Louis Esmard,  
marchand de chaussures, demeurant  
à Vernantes ;

Agissant au nom et comme  
curateur à l'émancipation des mi-  
neurs Matignon, ci-dessus nommés,  
pour les assister et autoriser.

Ayant tous les sus-nommés, pour  
avoué constitué, M<sup>e</sup> Henri LECOY,  
exerçant près le Tribunal civil de  
Saumur, demeurant dite ville, rue  
Dacier, n° 28.

Il sera, le dimanche vingt-un juin  
mil huit cent quatre-vingt-cinq, à  
un heure de l'après-midi, en la mai-  
rie de la ville de Vihiers, procédé  
par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT,  
notaire à Saumur, commis à cet  
effet par le jugement sus-daté, à la  
vente aux enchères publiques, en  
trois lots, au plus offrant et dernier  
enchérisseur, à l'extinction des feux  
et après l'accomplissement de toutes  
les formalités prescrites par la loi,  
des immeubles dont la désignation  
suit, appartenant aux mineurs Mati-  
gnon.

### DÉSIGNATION.

1<sup>er</sup> Lot.

La métairie de la Grande-Brosse,  
commune de Montilliers.

Art. 1<sup>er</sup>. — Une maison, composée  
de trois chambres au rez-de-chaus-  
sée, grenier sur le tout, couvert en  
ardoises, écuries pour les chevaux,  
étables, grange, boulangerie, cellier,  
toit à porcs, juchoir, buanderie et  
autres servitudes, puits et pompe,  
etc., avec environ vingt ares cin-  
quante centiares de sol et cour,  
portés au cadastre sous le n° 16,  
section E.

Art. 2. — Environ quatre-vingt-  
onze ares cinquante centiares de  
terre, situés au Lait-Caillé, commune  
de Montilliers, portés au cadastre  
sous le n° 19, section E, joignant au

nord un chemin, au sud Bourgeau,  
ainsi qu'à l'est et à l'ouest Richard.

Art. 3. — Environ quarante-cinq  
ares de terre, situées à la Petite-  
Barre, commune de Montilliers, por-  
tées au cadastre sous le n° 4, section  
E, joignant au nord un chemin, au  
sud et à l'ouest Bourgeau, et à l'est  
Maugin.

Art. 4. — Environ soixante ares  
soixante-dix centiares de terre, si-  
tués au Marchaisseau, commune de  
Montilliers, portés au cadastre sous  
les n° 13 et 15, section E, joignant  
au nord et à l'ouest Bourgeau, au  
sud un chemin, à l'est une charre-  
tière.

Art. 5. — Environ trois hectares  
vingt ares de terre, situés au Barre-  
Grands-Champs, commune de Mon-  
tilliers, portés au cadastre sous le  
n° 9, section E, joignant au nord un  
chemin et M. de Cambourg, au sud  
et à l'ouest Bourgeau, et à l'est la  
propriété.

Art. 6. — Environ quatre-vingt-  
six ares de terre, situés à l'Ouche-  
Moreau, commune de Montilliers,  
portés au cadastre sous le n° 30,  
section E, joignant au nord et à  
l'ouest la propriété, au sud Tiro et  
à l'est Bourgeau.

Art. 7. — Environ un hectare  
quatre-vingt-dix-neuf ares de terre,  
situés au lieu dit Ecobues, commune  
de Montilliers, portés au cadastre  
sous le n° 31, section E, joignant au  
nord un chemin, au sud et à l'ouest  
la propriété et à l'est M. de Cam-  
bourg.

Art. 8. — Environ trois hectares  
soixante-six ares de terre, situés au  
lieu dit la Grande-Pièce, commune  
de Montilliers, portés au cadastre  
sous le n° 32, section E, joignant au  
nord un chemin, au sud, à l'est et  
à l'ouest la propriété.

Art. 9. — Environ soixante-onze  
ares cinquante centiares de terre,  
situés au lieu dit l'Ouche-du-Cornier  
ou l'Ouche-du-Jardin et de la  
Douve, commune de Montilliers,  
portés au cadastre sous les n° 33 et  
34, section E, joignant au nord et à  
l'ouest la propriété, au sud un che-  
min et à l'est Tiro.

Art. 10. — Environ soixante-  
douze ares de terre, situés au lieu  
dit Petite-Ouche, commune de Mon-  
tilliers, portés au cadastre sous le  
n° 28, section E, joignant aux quatre  
points cardinaux la propriété.

Art. 11. — Environ quarante-huit  
ares de terre, situés à l'Ouche-du-  
Puits, commune de Montilliers, por-  
tés au cadastre sous le n° 12, section  
E, joignant au nord un chemin, au  
sud Bourgeau, à l'est les bâtiments  
et à l'ouest les bois taillis.

Art. 12. — Environ un hectare  
vingt-trois ares quatre-vingts cen-  
tiares de bois taillis, situés au lieu

dit Petit-Bois, commune de Montil-  
liers, portés au cadastre sous les n°  
10 et 11, section E, joignant au nord  
la propriété, au sud et à l'ouest  
Bourgeau, et à l'est la propriété.

Art. 13. — Environ trois hectares  
quatre-vingt-dix-neuf ares de terre,  
situés au Grand-Treillebois, com-  
mune de Montilliers, portés au ca-  
dastre sous les n° 6 et 7, section E,  
joignant au nord la propriété, au  
sud, à l'est et à l'ouest Bourgeau.

Art. 14. — Environ trois hectares  
dix ares de terre, situés au Petit-  
Treillebois, commune de Montilliers,  
portés au cadastre sous le n° 39,  
section E, joignant au nord Bom-  
pas, au sud et à l'est la propriété et  
à l'ouest Bourgeau.

Art. 15. — Environ un hectare  
soixante-onze ares de terre, situés  
au Bois-Guillot, commune de Mon-  
tilliers, et portés au cadastre sous le  
n° 38, section E, joignant au nord,  
au sud, à l'est et à l'ouest la prop-  
riété.

Art. 16. — Environ un hectare seize  
ares cinquante centiares de terre, si-  
tués à l'Enclose, commune de Montil-  
liers, portés au cadastre sous le nu-  
méro 35, section E, joignant au nord,  
sud, est et ouest la propriété.

Art. 17. — Environ un hectare qua-  
tre-vingt-quinze ares de terre, au Pe-  
tit-Moulin, commune de Montilliers,  
portés au cadastre sous le numéro 37,  
section E, joignant au nord, sud, est  
et ouest la propriété.

Art. 18. — Environ quatre hectares  
quatorze ares de terre, à la Perrière,  
commune de Montilliers, portés au  
cadastre sous le numéro 36, section  
E, joignant au nord un chemin, et aux  
autres points cardinaux la propriété.

Art. 19. — Environ quatre hectares  
quatre ares de terre, situés à la Fave-  
rie-Grand-Moulin, commune de Mon-  
tilliers, portés au cadastre sous le nu-  
méro section E, joignant au nord  
un chemin, au sud Hurtau, à l'est la  
propriété et à l'ouest encore Hurtau.

Art. 20. — Environ quarante-neuf  
ares cinquante centiares de pré, situés  
au lieu dit Pré-des-Coulées, commune  
de Montilliers, portés au cadastre sous  
le numéro 16 de la section A, join-  
gnant au nord, à l'est et à l'ouest la  
propriété et au sud Marchand et au-  
tres.

Art. 21. — Environ six ares soix-  
ante centiares de pré, à la Faverie-  
les-Boires, commune de Montilliers,  
portés au cadastre sous le numéro 15,  
section A, joignant au nord Martineau,  
au sud et à l'ouest la ferme de la  
Grande-Cherre et à l'est la propriété  
(la Grande-Varenne).

Art. 22. — Environ sept ares cin-  
quante centiares de pré, dit Petit-Che-  
min-des-Coulées, commune de Mon-  
tilliers, portés au cadastre sous le nu-  
méro 19, section A.

Art. 23. — Environ quatre hectares  
soixante-neuf ares de terre, à la  
Grande-Varenne, commune de Mon-  
tilliers, portés au cadastre sous le nu-  
méro 20, section A, joignant au nord  
M. de Cambourg, au sud le pré des  
Coulées, à l'est Richard et à l'ouest la  
propriété.

Art. 24. — Environ vingt-neuf ares  
de pré, au même lieu des Coulées,  
commune de Gonnord, joignant à  
l'est un ruisseau, au nord Gaté, à  
l'ouest M. Bourcier.

Art. 25. — Environ deux hectares  
de pré, situés au lieu dit le Grand-  
Pré, commune de Montilliers, portés  
au cadastre sous le numéro 35, section  
A, joignant au nord la propriété, au  
sud un chemin, à l'est M. de Cam-  
bourg et à l'ouest la propriété et une  
charretièr.

Art. 26. — Environ cinquante-cinq  
ares de terre et vigne, situés au lieu  
dit les Gats ou Petite-Varenne, com-  
mune de Montilliers, portés au cadas-  
tre sous le numéro 34, section A, join-  
gnant au nord la propriété, Richard et  
M. de Cambourg, au sud le grand pré  
de la propriété, à l'est encore M. de  
Cambourg, et à l'ouest la propriété.

Art. 27. — Environ cinquante ares  
cinquante centiares de terre, autrefois  
en pâtis et verger, situés à la Grande-  
Brosse, commune de Montilliers, por-  
tés au cadastre sous les numéros 14  
et 15, section E, joignant aux quatre  
points cardinaux la propriété.

Art. 28. — Environ trois ares cin-  
quante centiares de jardin, situés au  
lieu de la Grande-Brosse, nommé Pe-  
tit-Jardin, commune de Montilliers, et  
portés au cadastre sous le numéro 13,  
section E, joignant l'article précé-  
dent.

Art. 29. — Et environ vingt-trois  
ares de terre et aire, situés à la Grande-  
Brosse, commune de Montilliers, por-  
tés au plan cadastral sous les numéros  
17 et 18, section E, joignant aux qua-  
tre points cardinaux la propriété.

Sur la mise à prix de cent  
mille francs, ci..... 100.000

A reporter... 100.000

Report... 100.000  
2<sup>o</sup> Lot.

**Borderie de la Stationnerie,  
communes d'Aubigné-  
Briand et de Montilliers.**

Art. 1<sup>er</sup>. — Une maison  
(dite Auberge-des-Quatre-  
Routes), avec remises, gran-  
ge, écuries, boulangerie,  
toits à porcs et autres bâti-  
ments et servitudes, situés  
audit lieu des Quatre-Routes  
ou Stationnerie, commune  
d'Aubigné-Briand, le tout  
dans un seul tenant, porté  
au cadastre sous le numéro  
866, section A, joignant au  
nord la propriété, ainsi qu'à  
l'est, au sud la grande route  
d'Aubigné à Tigné et à l'ouest  
la grande route d'Aubigné à  
Vihiers.

Art. 2. — Environ deux  
hectares quatre-vingt-huit  
ares de terre et pré, situés  
au lieu dit la Lande, com-  
mune d'Aubigné, portés au  
cadastre sous le numéro 23,  
section A, joignant au nord  
Ditière, au sud M. Merlet, à  
l'est Chevrier et à l'ouest  
une charretièr et la route  
d'Aubigné à Vihiers.

Art. 3. — Environ seize ares  
de terre, situés aux Noëllies,  
commune d'Aubigné, portés  
au cadastre sous le n° 715,  
section A, joignant au nord  
M. Coubault, au sud M.  
Marceron, à l'est un chemin  
et à l'ouest Thibault.

Art. 4. — Environ vingt-  
huit ares de terre, situés au  
lieu dit le Breil ou l'Ouche-  
au-Moine, commune de Mon-  
tilliers ou Grand-Breil-de-  
l'Ouche, portés au cadastre  
sous le n° 38, section B, join-  
gnant au nord M. Thibault,  
au sud un chemin, à l'est M.  
Richard et à l'ouest M. Mar-  
ceron.

Art. 5. — Environ un hec-  
tare dix ares de terre, situés  
au lieu dit le Coamp-de-la-  
Haie ou les Basses-Mulon-  
nières, commune de Montil-  
liers, portés au cadastre sous  
le n° 207, section B, joignant  
au nord Ortion, au sud un  
chemin, à l'est Raimbault et  
à l'ouest encore un chemin.

Art. 6. — Environ vingt-  
quatre ares cinquante cen-  
tiares de terre, situés au lieu  
dit Gennetonnière, commune  
d'Aubigné, portés au plan  
cadastral sous le n° 677, sec-  
tion A, joignant au nord  
Brisset, au sud Ditière, à  
l'est un chemin et à l'ouest  
M. Raimbault.

Art. 7. — Environ un hec-  
tares vingt-huit ares de ter-  
re, situés à l'Ouche-Bour-  
reau, commune d'Aubigné,  
portés au cadastre sous le  
n° 579, section A, joignant  
au nord une grande route,  
au sud Brisset, à l'est et à  
l'ouest M. Coubault.

Art. 8. — Environ quatre-  
vingt-seize ares de vigne, si-  
tués au Clos-Marchais, com-  
mune d'Aubigné, portés au  
cadastre sous le n° 415, sec-  
tion A, joignant au nord M.

A reporter... 100.000

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire  
cabinet des charges ;  
2<sup>o</sup> A M. MÉNARD, propriétaire-expert, demeurant à Charvaugé  
près Thouarcé ;  
3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28.

**SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS**  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1876.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS  
L'EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE  
**OREZZA**  
est la plus riche en fer et en acide carbonique  
Spéciale pour le traitement de  
**GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE**  
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.